



Synthèse des observations du public

Projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à la période d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne 2022-2023 pour les départements de la petite couronne parisienne (92, 93, 94).

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France du 5 au 28 mai 2022 inclus sur les projets d'arrêtés susmentionnés.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis grâce au lien suivant :

<http://enqueteur.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/index.php/394139?lang=fr>

ou par courriel à l'adresse suivante :

snp.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr

Nombre et nature des observations reçues :

5 observations en ligne dont 3 favorables aux projets d'arrêtés. Les observations suivantes ont également été formulées :

- observation 1 : il est demandé la raison de l'absence de mention des horaires sur la chasse en battue du sanglier au mois de mars ;
- observation 2 : il est proposé que le renard, prédateur, devrait être chassé dès le 1er juin ;
- observation 3 : il est demandé la raison de l'absence d'arrêté pour Paris.

Par ailleurs, l'observation suivante de nouveaux élus de la FICIF sur les projets d'arrêtés a été transmise à la DRIEAT par la FICIF le 10 mai 2022 :

-observation 4 : la rédaction des arrêtés porte à confusion concernant l'ouverture de la chasse au sanglier jusqu'au 31 mars car cela donne l'impression qu'il faut un arrêté individuel. Une rédaction similaire à celle des arrêtés pris dans les Yvelines et le Val d'Oise permettrait plus de cohérence.

Synthèse des modifications demandées :

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 120-1 du code de l'environnement, la présente synthèse indique en annexe les observations du public dont il a été tenu compte.

Réponse aux observations du public :

RAS

Annexe : observations du public dont il a été tenu compte

1 ^{re} observation	Il sera proposé à la prochaine CDCFS de débattre sur ces horaires ; le cas échéant, les horaires seront précisés.
2 ^e observation	NÉANT
3 ^e observation	NÉANT
4 ^e observation	Il sera proposé à la prochaine CDCFS de débattre sur la rédaction des arrêtés en cohérence avec ceux pris en grande couronne parisienne.